



# Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

---

**Réunion du :** Jeudi 12 mars 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

---

**Président :** M. Abdelhafid HORMI.

---

**Présents :** M. ESCHYLLE Michel et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)

---

**Excusés :** MM. MEZOUANI Mehdi, ORTUNO Jean Claude et DOUCY Mathieu (lieutenant de police)

---

**Secrétaire de Séance :** M. Vallez Alexandre

## 1. [Invitations club](#)

- **18h00: Match de coupe 93 U18 n° 55491684 opposant le Tremblay FC à Villemomble Sport.**

La CDPME remercie les présences de MM. TALLEUX Keceen, M. MAKABI Aimé, éducateurs du Villemomble Sport, et de M. ESA Yannick, éducateur du Tremblay FC, en visioconférence.

La CDPME avait été saisie à la suite d'incidents survenus entre les deux clubs lors d'une rencontre la saison dernière. Le club de Tremblay FC a souligné que cette rencontre passée s'était jouée sur un terrain difficile à sécuriser, ce qui ne se sera pas le cas pour la rencontre prochaine car elle se jouera sur un autre terrain où l'entrée aux spectateurs sera filtrée par une équipe de médiation mise en place par le club recevant. Les deux clubs ont démontré une volonté commune de sécuriser la rencontre et qu'elle se déroule dans les meilleures conditions pour tous.

La Commission décide de la désignation de trois arbitres officiels ainsi que d'un délégué. Les arbitres et le délégué seront à la charge du Tremblay FC.

- **18h30: Match de coupe 93 Futsal Seniors feminine n° 55508846 opposant le Bondy Cécifoot au Futsal Bobigny 93.**

La CDPME remercie les présences de Mme CORREA CATANO Maricela, éducatrice Futsal Bobigny 93, et de CHEVALIER Maxence, en visioconférence, chargé de communication du Bondy Cécifoot.

La CDPME avait été saisie à la suite d'incidents survenus lors d'une rencontre de niveau régional du Futsal Bobigny 93, où les joueuses avaient été agressées. À la suite de cela, leurs agresseurs avaient annoncé se rendre à Bondy sur la rencontre citée en objet pour des représailles contre les joueuses de Bobigny. À ce titre, et comme cela a été répété plusieurs fois lors de la commission, les commissaires ainsi que le club de Bobigny Futsal tiennent à réaffirmer que Bondy Cécifoot n'a joué

aucun rôle dans ces agressions et nous les remercions pour leur coopération afin de sécuriser la rencontre. L'ensemble des personnes présentes est d'accord qu'une rencontre à huis clos est la meilleure solution pour tous.

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure, avec un huis clos et la désignation de deux arbitres officiels ainsi que d'un délégué. L'arbitre central sera à la charge de Bondy Cécifoot. L'arbitre assistant 1et le délégué seront à la charge du district.

Transmet le dossier à la Commission Sportive Générale pour date à fixer.

## 2. Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

**Président**

M. Abdelhafid HORMI.

**Secrétaire de Séance**

M. Vallez Alexandre.